

Collectif des CR et DR du Cemagref  
contre la PES

à M. le Directeur Général du Cemagref  
Aix-en-Provence, le 30 septembre 2011

Monsieur le Directeur,

L'année dernière à la même époque, nous vous adressions une copie d'un courrier que nous avions destiné au Ministre de la Recherche. Dans ce courrier, nous affirmions notre désaccord quant au principe de la Prime d'Excellence Scientifique (PES).

Par la présente, nous, les chercheurs CR et DR du collectif contre la PES, réaffirmons notre opposition à la mise en place de cette prime au Cemagref tant sur le fond que sur la forme. Nous dénonçons :

- l'opacité de la procédure de sélection : les textes précisant la procédure, diffusés en 2010 aux seuls 38 CR-DR pré-sélectionnés sur les 112 éligibles, n'ont pas été transmis cette année aux CR-DR qu'ils soient présélectionnés ou non et les critères de pré-sélection ne sont pas clairement explicités dans ces textes

- le non respect des règles de mise en oeuvre énoncées dans le document de cadrage du conseil d'administration du Cemagref du 26 novembre 2009 (cf. §6 du document de cadrage)

- l'usage d'une enveloppe budgétaire au seul bénéfice de quelques individus dont il semble bien difficile de faire émerger leur « excellence » et leur contribution isolée dans une action de recherche innovante souvent collective, le tout nécessairement au détriment d'autres collègues de l'établissement

- l'incitation à la compétition qui fait émerger des tensions supplémentaires entre chercheurs et qui a un effet négatif sur l'esprit d'équipe et la dynamique collective de l'établissement

- le coût engendré par une nouvelle évaluation en énergie et en temps consacrés par des membres choisis des commissions spécialisées.

Nous continuons ainsi à partager le contenu de la déclaration du CST émise le 19 novembre 2009, ainsi que celle de nos élus aux CAP CR et DR et aux instances d'évaluation des trois départements.

Certains d'entre nous ont reçu récemment un courrier les incitant à candidater à l'attribution de la PES. De façon solidaire et collective, nous nous sommes mobilisés malgré des délais plus courts que l'année dernière et, comme en 2010, nous avons décidé à une écrasante majorité de ne pas déposer de dossier auprès des instances scientifiques pour l'obtention d'une telle prime.

En accord total avec les organisations syndicales des personnels de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, nous vous demandons l'abandon de l'individualisation de la rémunération par modulation de nouvelles primes. S'il doit exister une revalorisation des primes de recherche, elle doit se faire de manière égale pour tous les CR et DR, et en particulier pour atténuer la différence avec le corps des IPEF chargés des mêmes fonctions de recherche, sans avoir à justifier de nos qualités relatives. L'année dernière, une partie de l'enveloppe allouée à la PES a permis le financement du passage de tous les CR2 promouvables en CR1. C'est donc

bien qu'il existe d'autres voies que celles de la seule rétribution individuelle au « mérite » basée sur la concurrence.

Nous vous demandons de surcroît d'appuyer auprès de notre Ministère nos demandes de revalorisation des salaires et des carrières, seule véritable voie de reconnaissance de notre travail.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos respectueuses salutations.

---

8 signataires  
sur 10 CR et DR

PS : copie à Monsieur le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Chefs de département du Cemagref, Instances d'évaluation du Cemagref, CST du Cemagref, élus du personnel de la CAP des DR et de la CAP des CR, SLR, Directeur régional et chefs des UR du Cemagref de Lyon